



**Par SDÉ, courriel et messenger**

Le 12 novembre 2018

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité – Phase 2**  
**Dossier Régie : R-3964-2016 / Notre dossier : R051991 JOT**

---

Chère consœur,

Faisant suite à la décision D-2018-156 rendue par la Régie de l'énergie le 1<sup>er</sup> novembre 2018, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le «Distributeur») dépose la pièce HQD-30, document 2, laquelle comprend le texte ajusté de la procédure d'examen des plaintes.

Pour les motifs mentionnés à la pièce HQD-30, document 2, le Distributeur demande à ce que la date d'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'examen des plaintes soit le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/ab

c. c. Intervenants (par courriel seulement)